

Séance du 29 juillet 2020 à 18 h 00

Convocation du 23 juillet 2020

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 29 juillet 2020 à 18 h 00, à la Mairie.



Le Maire,

C. PLATRIER

ORDRE DU JOUR :

- APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- N° 019) LOGEMENT COMMUNAL – LOYER AVENUE PATTON
- N° 020) FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
- N° 021) COMMISSION MAPA
- N° 022) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
- N° 023) DELEGUES EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE
- N° 024) DELEGUES A L'USEDA
- N° 025) DELEGUES AU GISR
- N° 026) DELEGUES AU SSIS
- N° 027) DELEGUES AU SITUS
- N° 028) DELEGUES - CCAS
- N° 029) DELEGUES – CENTRE REGIONAL DE PROPRIETE FORESTIERE
- N° 030) DELEGUES A LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE
- N° 031) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- N° 032) BUDGET COMMUNAL – ADMISSION EN NON-VALEUR
- N° 033) BUDGET COMMUNAL - AMORTISSEMENT
- N° 034) COMMUNE - COMPTE ADMNISTRATIF 2019
- N° 035) COMMUNE – COMPTE DE GESTION 2019
- N° 036) COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2019
- N° 037) BUDGET PRIMITIF 2020
- N° 038) COMMUNE – TAUX D'IMPOSITION 2020
- N° 039) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020
- N° 040) SERVICE DES EAUX – COMPTE ADMINISTRATIF 2019
- N° 041) SERVICE DES EAUX – COMPTE DE GESTION 2019
- N° 042) SERVICE DES EAUX – CLOTURE DU BUDGET
- N° 043) REMBOURSEMENT D'UN PARTICULIER
- N° 044) REMBOURSEMENT D'UN PARTICULIER
- N° 045) REMBOURSEMENT DES ARRHEES POUR LOCATION DE SALLES
- QUESTIONS DIVERSES



APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE -

L'an deux mille vingt, le 29 juillet, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, sur convocation de Monsieur le Maire, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude PLATRIER, Maire.

Puis, il a été procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal :

La séance ouverte, sont présents :

M PLATRIER Claude, Maire
M MARCHAL Jean-Bernard, Mme GORET Florence, M.LENOBLE Pierre, Mme DECARNELLE Aurélie, M GILLOT Christophe, Mme FONTAINE Emilie , M.STEINSHORN Jean-Marie, Mme MAUGRAS Chantal, Mme LAMPENOIS Roseline, M BOUCHER Daniel, Mme PIASECKI Amandine, M.DELALIEU Jérôme, Mme DERIGNY Lydie, M MASSET Serge, Mme HARRE Nicole, M CERTIER Jean-Paul, Mme CLAUET-LENOIR Colette, M FELIX Fabrice, Mme FAVEREAUX Angélique, M.GERVAIZE Jean-Michel, Mme MAGNIER Claudine, Mme SELIER Marie.

Absents, pouvoir :

Mme GORET Florence représentée par M. LENOBLE Pierre
Mme LAMPENOIS Roseline représentée par M. PLATRIER Claude
Mme PIASECKI Amandine représentée par Mme DECARNELLE Aurélie
Mme HARRE Nicole représentée par M. MARCHAL Jean-Bernard
M. CERTIER Jean-Paul représenté par M. STEINSHORN Jean-Marie
Mme MAGNIER Claudine représentée par M. GERVAIZE Jean-Michel

Absente excusée : Mme SELIER Marie



Mme Aurélie DECARNELLE est désignée comme secrétaire de séance.

2020-07-29/019	rapporteur
DOMAINE ET PATRIMOINE / 3-3 LOCATIONS	M PLATRIER
LOGEMENT COMMUNAL – 14 AVENUE DU GÉNÉRAL PATTON	

Monsieur le Maire propose d'actualiser le montant du loyer à compter du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 en fonction de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2020 (0,92 % source INSEE) :

14, avenue du Général Patton (convention PALULOS)

F4 M Yves TOURNADRE

logement 377,44 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2020-07-29/020	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5-2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES	M MARCHAL
FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES	

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la constitution des commissions municipales.

Michel GERVAIZE, M. Jean-Paul CERTIER, Mme Nicole HARRE, Mme Amandine PIASECKI, Mme Emilie FONTAINE.

Commission travaux bâtiments, Patrimoine et Habitat

Président : M. Claude PLATRIER

Vice-président : M. Jean-Bernard MARCHAL

Membres : M. Serge MASSET, M. Jean-Paul CERTIER, M. Fabrice FELIX, M. Christophe GILLOT, M. Jérôme DELALIEU, Mme Marie SELIER, M. Jean-Michel GERVAIZE, Mme Emilie FONTAINE, Mme Chantal MAUGRAS, M. Jean-Marie STEINSHORN, Mme Aurélie DECARNELLE.

Commission Affaires culturelles et Jeunesse

Président : M. Claude PLATRIER

Vice-président : Mme Florence GORET

Membres : Mme Aurélie DECARNELLE, Mme Chantal MAUGRAS, Mme Amandine PIASECKI, Mme Nicole HARRE, Mme Colette CLAUET-LENOIR, M. Christophe GILLOT.

2020-07-29/021	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5-2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES	M PLATRIER
<i>COMMISSION « MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTEE »</i>	

Conformément au Code des Marchés Publics, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire en son sein : trois membres titulaires et trois membres suppléants pour former la Commission pour les marchés à procédure adaptés.

Cette commission sera présidée par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré,

Après mise au vote, sont élus membres selon le vote ci-dessous :

titulaires : M. MARCHAL Jean-Bernard	suppléants : Mme DECARNELLE Aurélie
M. CERTIER Jean-Paul	M. GILLOT Christophe
M. FELIX Fabrice	M. Serge MASSET

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2020-07-29/022	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5-2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES	M PLATRIER
<i>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE</i>	

Conformément au décret n°2000-6 du 4 janvier 2000, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration, en fonction de l'importance de la commune.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal fixe, selon le vote ci-dessous, les commissions municipales comme suit :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

Commission Information

Président : M. Claude PLATRIER

Vice-président : M. Pierre LENOBLE

Membres : M. Jean-Bernard MARCHAL, Mme Florence GORET, Mme Aurélie DECARNELLE, M. Jean-Michel GERVAIZE, Mme Emilie FONTAINE.

Commission Sports et Vie Associative

Président : M. Claude PLATRIER

Vice-président : M. Christophe GILLOT

Membres : M. Jean-Marie STEINSHORN, M. Jean-Bernard MARCHAL, M. Fabrice FELIX, M. Jean-Michel GERVAIZE, Mme Emilie FONTAINE, Mme Aurélie DECARNELLE, Mme Chantal MAUGRAS, M. Pierre LENOBLE, Mme Nicole HARRE, Mme Lydie DERIGNY, Mme Amandine PIASECKI, Mme Angélique FAVEREAUX, Mme Colette CLAUET-LENOIR.

Commission Fêtes et Cérémonies

Président : M. Claude PLATRIER

Vice-président : M. Pierre LENOBLE

Membres : Mme Nicole HARRE, Mme Claudine MAGNIER, M. Jean-Bernard MARCHAL, M. Daniel BOUCHER, Mme Aurélie DECARNELLE, Mme Amandine PIASECKI, Mme Angélique FAVEREAUX.

Commission des Finances

Président : M. Claude PLATRIER

Membres : M. Jean-Bernard MARCHAL, Mme Aurélie DECARNELLE, M. Pierre LENOBLE, Mme Florence GORET, Mme Emilie FONTAINE, M. Christophe GILLOT, M. Serge MASSET, Jean-Michel M. GERVAIZE, Mme Marie SELLIER, Mme Claudine MAGNIER, M. Jean-Marie STEINSHORN.

Commission Travaux voirie et Sécurité

Président : M. Claude PLATRIER

Vice-président : M. Jean-Bernard MARCHAL

Membres : M. Jean-Paul CERTIER, M. Fabrice FELIX, M. Christophe GILLOT, Mme Marie SELLIER, M. Daniel BOUCHER, M. Serge MASSET, Mme Florence GORET, M. Jean-Marie STEINSHORN, Mme Claudine MAGNIER, Mme Emilie FONTAINE, M. Jérôme DELALIEU.

Commission Cimetière

Président : M. Claude PLATRIER

Membres : Mme Florence GORET, Mme Marie SELLIER, Mme Aurélie DECARNELLE.

Commission Cadre de Vie et Espaces Loisirs

Président : M. Claude PLATRIER

Vice-président : M. Christophe GILLOT

Membres : M. Jean-Marie STEINSHORN, Mme Aurélie DECARNELLE, M. Jérôme DELALIEU, Mme Lydie DERIGNY, Mme Angélique FAVEREAUX, Mme Chantal MAUGRAS, Mme Florence GORET, M. Daniel BOUCHER, Mme Marie SELLIER, M. Jean-

Il précise que le conseil d'administration comprend, outre le Maire-Président, au minimum quatre et au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et en nombre identique, les membres nommés par le Maire, par arrêté.

Monsieur le Maire propose de fixer à **16** le nombre des membres du conseil d'administration soit **8** membres élus et **8** membres nommés.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2020-07-29/023	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5 – 3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS	M PLATRIER
<i>EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE</i>	

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à choisir un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation. Il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et en retour, il a un rôle informatif vers la population dans le cadre du développement de défense.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote à scrutin secret pour désigner le nouveau délégué(e).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal passe au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1^{er} tour	Nombre
VOTANTS	22
N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	0
Majorité absolue	12
Bulletins nuls	0
Délégué M MASSET Serge	22

M MASSET Serge ayant obtenu 22 voix au 1^{er} tour est proclamé élu en charge des questions de défense.

2020-07-29/024	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5 – 3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS	M PLATRIER
<i>AUPRES DE L'UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L' AISNE</i>	

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA).

Il convient de désigner **2** délégués représentant la commune à l'USEDA dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote à scrutin secret pour désigner les **2** nouveaux délégués.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal passe au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1^{er} tour	Nombre
VOTANTS	22
N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	0
Majorité absolue	12
Bulletins nuls	0
M. CERTIER Jean-Paul	22
M. GILLOT Christophe	22

M. CERTIER Jean-Paul et M. GILLOT Christophe ayant respectivement obtenu 22 voix au 1^{er} tour sont proclamés élus.

2020-07-29/025	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5 – 3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS	M PLATRIER
<i>AUPRES DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SOISSONNAIS POUR LA SECURITE ROUTIERE</i>	

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Groupement Intercommunal Soissonnais pour la Sécurité Routière.

Il convient de désigner **2** délégué(e)s titulaires et **1** suppléant dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote à scrutin secret pour désigner les nouveaux délégué(e)s.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal passe au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1^{er} tour	Nombre
VOTANTS	22
N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	0
Majorité absolue	12
Bulletins nuls	0
Délégué titulaire Mme FONTAINE Emilie	22
Délégué titulaire M. STEINSHORN Jean-Marie	22
Délégué suppléant M. FELIX Fabrice	22

Mme FONTAINE Emilie et M. STEINSHORN Jean-Marie ayant respectivement obtenu 22 voix au 1^{er} tour sont proclamés élus délégués titulaires.

M. FELIX Fabrice ayant obtenu 22 voix au 1^{er} tour est proclamé élu délégué suppléant.

2020-07-29/026	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5 – 3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS	M PLATRIER
<i>AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE CUFFIES</i>	

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Cuffies.

Il convient de désigner 2 délégué(e)s titulaires dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote à scrutin secret pour désigner les nouveaux délégué(e)s.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal passe au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1^{er} tour	Nombre
VOTANTS	22
N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	0
Majorité absolue	12
Bulletins nuls	0
Délégué Titulaire Mme MAUGRAS Chantal	22
Délégué Titulaire Mme DECARNELLE Aurélie	22
Délégué Suppléant M MARCHAL Jean-Bernard	22
Délégué Suppléant M PIASECKI Amandine	22

Mme MAUGRAS Chantal et Mme DECARNELLE Aurélie ayant respectivement obtenu 22 voix au 1^{er} tour sont proclamés élus délégués titulaires.

M MARCHAL Jean-Bernard et Mme PIASECKI Amandine ayant respectivement obtenu 22 voix au 1^{er} tour sont proclamés élus délégués suppléants.

2020-07-29/027	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5 – 3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS	M PLATRIER
<i>AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS</i>	

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais.

Il convient de désigner 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote à scrutin secret pour désigner les nouveaux délégué(e)s.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal passe au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1^{er} tour	Nombre
VOTANTS	22
N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	0
Majorité absolue	12
Bulletins nuls	0
Délégué titulaire : Mme MAUGRAS Chantal	22
Délégué suppléant : M. MARCHAL Jean-Bernard	22

Mme MAUGRAS Chantal et M. MARCHAL Jean-Bernard ayant respectivement obtenu 22 voix au 1^{er} tour sont proclamés élus délégués titulaire et suppléant.

2020-07-29/028	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5 – 3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS	M PLATRIER
<i>DELEGUES AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</i>	

Conformément aux articles L123-4 à L123-9 et R123 à R123-10 du code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire les délégués auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

Ils sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. L'élection a lieu à scrutin secret.

Monsieur le Maire demande s'il y a des listes candidates.

Une liste est candidate :

Membres élus :

M. MARCHAL Jean-Bernard
Mme GORET Florence
Mme DERIGNY Lydie
Mme DECARNELLE Aurélie
Mme MAUPAS Chantal
Mme MAGNIER Claudine
M. GERVAIZE Jean-Michel
M. GILLOT Christophe

Membres nommés :

M. PIGETTE Jean-Paul
Mme LAPLACE Lucette
Mme LARUE Anissa
Mme EVRARD Emmanuelle
Mme LETRILLART Isabelle
M. GUIONVAL Patrick
M. WATOR Thierry
Mme CORDEVANT Viviane

Résultat du premier tour de scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article 66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b - c)	22
e) Majorité absolue	12

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M MARCHAL Jean-Bernard	22	Vingt-deux

Ont été proclamés élus les candidats figurant sur la liste conduite par M. MARCHAL Jean-Bernard.

2020-07-29/029	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5 – 3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS	M PLATRIER
<i>AUPRES DU CENTRE REGIONAL DE PROPRIETE FORESTIERE</i>	

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant auprès du Centre Régional de propriété forestière dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote à scrutin secret pour désigner les nouveaux délégué(e)s.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal passe au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1 ^{er} tour	Nombre
VOTANTS	22
N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	0
Majorité absolue	12
Bulletins nuls	0
Délégué titulaire : M DELALIEU Jérôme	22
Délégué suppléant : M GILLOT Christophe	22

M. DELALIEU Jérôme ayant obtenu 22 voix au 1^{er} tour est proclamée élue délégué titulaire.

M. MARCHAL Jean-Bernard ayant obtenu 22 voix au 1^{er} tour est proclamé élu délégué suppléant.

2020-07-29/030	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5 – 3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS	M PLATRIER
<i>AUPRES DE LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE</i>	

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant auprès de la Chambre Départementale d'Agriculture dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote à scrutin secret pour désigner les nouveaux délégué(e)s.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir pris connaissance des candidatures,

Le Conseil Municipal passe au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1 ^{er} tour	Nombre
VOTANTS	22
N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	0
Majorité absolue	12
Bulletins nuls	0
Délégué titulaire : M DELALIEU Jérôme	22
Délégué suppléant : M MARCHAL Jean-Bernard	22

M. DELALIEU Jérôme ayant obtenu 22 voix au 1^{er} tour est proclamée élue délégué titulaire.

M. MARCHAL Jean-Bernard ayant obtenu 22 voix au 1^{er} tour est proclamé élu délégué suppléant.

2020-07-29/031	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / 5-9 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL	M PLATRIER
<i>ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</i>	

Vu la délibération du 28 mars 2014, conformément à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé :

En application du 15° alinéa de l'article L 2122-22
des décisions du Maire de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur les ventes de :

Mme HAUVEL Jacqueline – habitation – 41 rue Henri Barbusse – parcelles- sections F n°380 de 01a 80ca et n° 381 « Le bas des Pieds Ferrés » de 05a 54ca pour un montant de 50 000,00 € et 3 000 € de commission d'agence.

Mme MONTIER Françoise – jardin – Sous la Pierre Frite - section B n°215 de 02a 95ca pour un montant de 3 500,00 €.

Consorts BRIFFOTEUX – habitation – 1 allée des Bleuets – parcelle - section C n°3554 de 06a 35ca pour un montant de 134 000,00 € et 14 000,00 € de commission d'agence.

M. FOURNIER Rémi – habitation – 1Ter rue Maurice Dupuis – parcelle - section D n°1216 de 02a 32ca pour un montant de 148 000,00 €.

M. et Mme MONCOURTOIS Thierry - habitation – 17B rue Henri Barbusse – parcelles sections F n°823 de 57ca et n°826 « Les chauffours » de 06a 05ca pour un montant de 112 000,00 € et 10 000 € de commission d'agence.

SCI JAMAF – habitation – 34 rue du Département de l'Ain – parcelle - section C n°1812 de 65ca pour un montant de 18 500 €.

Mme LOCQUENEUX Madeleine – jardin – Route de Bucy – parcelle - section C n°4597 de 06a 33ca pour un montant de 4 000,00 €.

M. DUMONT Bernard – taillis – Les Aunois – parcelle - sections C n°71 de 3a 69ca, n°72 de 1a 18ca et n°75 de 1a 32ca pour un montant de 1 000,00 €.

M. LOISEAUX Raymond – habitation – 29 rue Léo Nathié – parcelles« Les Taillepieds Sud » - sections D n°106 de 15a 31ca et n°481 de 01a 04ca pour un montant de 220 000,00 €.

M. BARTHELEMY Alain - parcelles « les Taillepieds sud » sections D n°1341 de 12a 84ca - n°1342 de 13a 71ca – n°1343 de 15a 81ca - n°1506 de 01a 13ca - n°1346 de 82a 47ca et n° 1344 de 01a 94ca pour un montant de 224 520.00 € et 20 000,00 € de commission d'agence.

Indivision FOIRET – habitation – 5 rue Georges Clémenceau – parcelles « Le Village » sections C n°1890 de 07a 10ca et n°1891 de 04a 77ca pour un montant de 111 000,00 € et 4000 € de commission d'agence.

M. BOIDIN Romain - habitation – 34 rue du Département de l'Ain – parcelle - section C n°1812 de 65ca pour un montant de 21 000,00 € et 4 000 € de commission d'agence.

M. BOULANGER Arnaud – commerce – 13Bis avenue du Général Patton – parcelle - section C n°1627 de 97ca pour un montant de 35 000€.

Mme THURET Catherine – habitation – 3 cité Les Près Jambons – parcelle - section C n°2189 de 03a 44ca pour un montant de 90 000 € auquel s'ajoute les frais d'acte au tarif légal.

2020-07-29/034	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7- 1 DECISIONS BUDGETAIRES	M MARCHAL
COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019	

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, et sous la présidence de M MARCHAL, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2019 dressé par Monsieur Claude PLATRIER, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, selon le vote ci-dessous :

1) lui **donne acte** de la présentation du compte administratif et du résultat d'exécution du Budget, hors restes à réaliser résumés dans le tableau ci-après.

	Résultat à la clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de Clôture 2019
Investissement	- 26 347,25		13 297,25	- 11 746,76
Fonctionnement	639 534,20	232 831,65	153 732,04	562 473,10
TOTAL	534 862,96		167 029,29	550 726,34

approuve les totaux 1°) des recettes restant à réaliser d'un montant de 563 965,00 €
et 2°) les dépenses engagées non mandatées d'un montant de 226 927,00 €

ce qui laisse apparaître un excédent de clôture 2019 de **213 688,34 €** pour le Budget Primitif 2020.

2) **constate** les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

4) **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

2020-07-29/035	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES	M PLATRIER
COMMUNE - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2019	

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
considérant que les écritures du Receveur Municipal sont régulières,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare, selon le vote ci-dessous, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22			

2020-07-29/036	rapporteur
<i>FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES</i>	M PLATRIER
<i>COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2019</i>	

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat cumulé compte administratif 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser 2019	Solde Restes à réaliser 2019	Chiffres 2019 pour l'affectation du résultat
Investissement	- 26 347,25		13 297,25	D 563 965,00 R 226 927,00	-337 038,00	- 348 784,76
Fonctionnement	639 534,20	232 831,65	153 732,04			213 688,34

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement,

DECIDE, selon le vote ci-dessous, d'affecter le résultat du budget de l'exercice 2019 comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	562 473,10
Affectation obligatoire couverture du besoin de financement (article 1068)	348 784,76
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserve (article 1068)	
affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002)	213 688,34
Total affecté à l'article 1068	348 784,76
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 (art 002)	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2019 (art 001)	- 11 746,76

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2020-07-29/037	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7- 1 DECISIONS BUDGETAIRES	M MARCHAL
COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2020	

VOIR DOCUMENT BUDGETAIRE

2020-07-29/038	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES	M MARCHAL
COMMUNE – TAUX D'IMPOSITION 2020	

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition des taxes communales votés en 2019 :

- taxe foncière bâti	16,69 %
- taxe foncière non bâti	29,35 %

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter les taux suivants pour 2020 :

- taxe foncière bâti	16,69 %
- taxe foncière non bâti	29,35 %

Avis Favorable de la Commission de Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2020-07-29/039	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES	M GILLOT
COMMUNE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020	

La Commission des Finances a examiné le 20 juillet 2020 les dossiers de demandes de subventions formulées par les associations de la commune et extérieures.

Les membres de la commission proposent la répartition suivante :

ARTICLE	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS Except 2019	SUBVENTIONS 2020	SUBVENTIONS Except 2020
6574	ATBC Boxe Thaï	730 €		730 €	
	L'Entente Crouy Cuffies	1 500 €		1 500 €	
	Judo de Crouy	1 000 €		1 000 €	
	La Vendéenne	1 150 €		800 €	
	Tennis de Table	600 €		600 €	
	ZIC CROUYSSIENNE			400 €	
	ASDEC			300 €	
	Ecole de Musique	1 300 €		1 000 €	
	Les Compagnons d'Arlequin	900 €	300 €	900 €	300 €
	Association Parents d'Elèves	900 €		900 €	
	Les Amis du Jeudi	1 200 €		600 €	
	Eperon 132	600 €		600 €	
	Union Nationale des Combattants	720 €		720 €	
	ARAC	220 €			
	FNACA	170 €			
	Comité Entente des Anciens Combattants	60 €			
	Asso des Portes Drapeaux	120 €		120 €	
	Comité Défense Environnement	200 €		200 €	
	Société Saint Paul	900 €			
	PASS A L'ACTE	250 €		250 €	
	Les Petites Mains	350 €		350 €	
	La Farandole des Bout'choux	400 €		400 €	
	Radio commande Volts	100 €		100 €	
	UFC Que Choisir	100 €		100 €	
	CRAC Soissons	300 €			
	Subventions à venir	7 330 €			

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 16 voix « pour », pour les associations suivantes :

Judo de Crouy	1 000 €
Tennis de Table	600 €
ZIC CROUYSSIENNE	400 €
ASDEC	300 €
Ecole de Musique	1 000 €
Les Compagnons d'Arlequin	900 € + 300 €
Les Amis du Jeudi	600 €
Eperon 132	600 €
Association des Portes Drapeaux	120 €
Les Petites Mains	350 €
Radio commande Volts	100 €
Subventions à venir	7 330 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 15 voix « pour », et 1 non-participation au vote

-M.STEINSHORN, pour l'ATBC	730 €
-M. MARCHAL, pour L'Entente Crouy Cuffies	1 500 €
-Mme PIASECKI, pour l'Association des Parents d'Elèves	900 €

-M. LENOBLE, pour le Comité de Défense Environnement	200 €
-Mme CLAUET-LENOIR, pour l' UFC que choisir	100 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 14 voix « pour », et 2 non-participation au vote

-M. GERVAIZE et M. LENOBLE, pour l' Union Nationale des Combattants	720 €
-M. GERVAIZE et Mme MAGNIER, pour PASS A L'ACTE	250 €
-Mme FAVEREAUX, Mme DECARNELLE pour La Farandole des Bout'choux	400 €

Le Conseil Municipal en décide ainsi par 13 voix « pour », et 3 non-participation au vote

M. BOUCHER, M. FELIX et M. GILLOT pour La Vendéenne	800 €
--	-------

2020-07-29/040	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7- 1 DECISIONS BUDGETAIRES	M. MARCHAL
SERVICE DES EAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2019	

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, et sous la présidence de M MARCHAL, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2019 dressé par Monsieur Claude PLATRIER, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, selon le vote ci-dessous :

- 1) lui **donne acte** de la présentation du compte administratif et du résultat d'exécution du Budget, hors restes à réaliser résumés dans le tableau ci-après.

	Résultat à la clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de Clôture 2019/
Investissement	33 119,75		106 777,33	139 897,08
Exploitation	46 453,31		- 9 284,76	37 168,55
TOTAL	79 573,06		97 492,57	177 065,63

Approuve les totaux 1°) des recettes restant à réaliser d'un montant de 0,00 €, et 2°) les dépenses engagées non mandatées d'un montant de 0,00 €, ce qui laisse apparaître un excédent de clôture 2019 de **177 065,63 €**.

- 2) **constate** les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- 4) **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

2020-07-29/041	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES	M PLATRIER
SERVICE DES EAUX - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2019	

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que les écritures du Receveur Municipal sont régulières,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare, selon le vote ci-dessous, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avis Favorable de la Commission de Finances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2020-07-29/042	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7- 1 DECISIONS BUDGETAIRES	M PLATRIER
SERVICE DES EAUX LES ROCHETTES – CLOTURE BUDGET	

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 et le compte de gestion,

est informé que le budget annexe « service des eaux les Rochettes » a été transféré à GrandSoissons Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Décide :

1) de clôturer le budget « service des eaux les Rochettes » et de transférer l'excédent du résultat constaté au compte administratif 2019 soit

139 897,08 € en section d'investissement,

et 37 168,55 € en section de fonctionnement du budget communal 2020.

2) de reverser ces excédents à GrandSoissons Agglomération.

3) de transférer les biens inscrits à l'actif de ce budget à GrandSoissons Agglomération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

2020-07-29/043	rapporteur
FINANCES LOCALES / 7-10 DIVERS	M PLATRIER
REMBOURSEMENT D'UN PARTICULIER	

Monsieur le Maire indique que la MMA, Assureur de Mme BLEUSE Catherine présente une réclamation concernant l'intéressée qui a endommagé le pneu de son véhicule dans les trous de la voirie de la bretelle en direction de Laon.

Il est proposé au Conseil Municipal, compte tenu du coût du changement du pneu 140,00 €, d'accepter le montant de cette indemnité qui sera versé directement à l'assureur.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

L'indemnité sera réglée à l'article 678 en dépenses de fonctionnement du budget 2020.

2020-07-29/044	rapporteur
FINANCES LOCALES / 7-10 DIVERS	M PLATRIER
REMBOURSEMENT D'UN PARTICULIER	

Monsieur le Maire indique que la MACIF, Assureur de M. STEINSHORN Hans, présente une réclamation concernant l'intéressé qui a endommagé le pneu de son véhicule dans un trou de la voirie au niveau du 16 rue Maurice Dupuis.

Il est proposé au Conseil Municipal, compte tenu du coût du changement du pneu 97,95 €, d'accepter le montant de cette indemnité qui sera versé directement à l'assureur.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

L'indemnité sera réglée à l'article 678 en dépenses de fonctionnement du budget 2020.

2020-07-29/045	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7- 10 DIVERS	M PLATRIER
SALLE « LEWIS PRICE » et SALLE POLYVALENTE - ANNULATION LOCATION – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES ARRHES	

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à l'épidémie de COVID-19, les réservations des salles ont été annulées. Il sollicite le remboursement des arrhes versées qui ont été déposées à la Trésorerie de Soissons sur la régie de recettes communales pour les personnes suivantes :

- Mme FAVEREAUX Angélique, demeurant 12 rue Pierre Mendès France à Crouy avait réservé la salle « Lewis Price » les 4 et 5 avril 2020, arrhes versées de 65,00 € (en chèque),
- Mme HALLEZ Véronique, demeurant 13 Cité des Près Jambons à Crouy avait réservé la salle « Lewis Price » les 25 et 26 avril 2020, arrhes versées de 130,00 € (en chèque),
- Mme FOUQUET Léa, demeurant 29A route de Bucy le Long à Crouy avait réservé la salle « Lewis Price » les 16 et 17 mai 2020, arrhes versées de 65,00 € (en chèque),
- M. BREHAUT Fabien, demeurant 41A rue Léo Nathié à Crouy avait réservé la salle « Lewis Price » les 13 et 14 juin 2020, arrhes versées de 130,00 € (en espèces),
- Mme WAGNIER Jérôme, demeurant 12 rue Charles Burel à Crouy avait réservé la salle « Lewis Price » les 4 et 5 juillet 2020, arrhes versées de 65,00 € (en chèque),
- M. PADILLA Xavier, demeurant 8 rue du Dan à Crouy avait réservé la salle « Lewis Price » les 18 et 19 juillet 2020, arrhes versées de 65,00 € (en espèces),
- Mme MALDAGUE Christelle, demeurant 2 Allée des Bleuets Résidence Provence à Crouy avait réservé la salle « Lewis Price » les 8 et 9 août 2020 de 65,00 € (en espèces),
- Mme MATHON Myriam, demeurant 5 des mésanges à Crouy avait réservé la salle « Lewis Price » les 26 et 27 septembre 2020, arrhes versées de 65,00 € (en espèces),
- Mme GILLOT Christelle, demeurant 26 rue de la Gare à Crouy avait réservé la salle polyvalente les 18 et 19 avril 2020, arrhes versées de 112,50 € (en chèque),
- Mme BERTIN Delphine, demeurant 10 rue Carnot à Crouy avait réservé la salle polyvalente les 16 et 17 mai 2020, arrhes versées de 112,50 € (en chèque),
- Mme LHOMME Christiane, demeurant 18B rue du Capitaine Peal avait réservé la salle polyvalente les 1^{er} et 2 août 2020, arrhes versées de 112,50 € (en chèque),

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le remboursement de ces arrhes.

La dépense sera réglée sur le compte 6718 du budget communal.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	1	0

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.